

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 14 VOTANTS : 16 QUORUM ADMIN GAL : 11	PRESENTS : NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME. EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT ABSENTS : FREDERIQUE DUC	VOTES : POUR : 16 CONTRE : 0 ABSECTIONS : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Raymond COMBAZ
Délibération n°25-29

Objet : Finances - approbation du compte administratif 2024 du SMBVA

Umberto Dimastromatteo, Président, quitte la séance.

Raymond Combaz, est élu président pour cette délibération.

Le résultat du compte administratif 2024 du SMBVA se résume ainsi :

Libellés	Réalisations	Réalizations			Total
	Fonctionnement	Investissement	RAR	Total (Invest + RAR)	Fonct + Inv
Recettes	534 666,67	782 956,47	943 478,04	1 726 434,51	2 261 101,18
Dépenses	563 719,65	1 294 195,50	585 424,72	1 879 620,22	2 443 339,87
Résultat d'exécution	-29 052,98	-511 239,03	358 053,32	-153 185,71	-182 238,69
Résultat n-1 reporté (2023)	447 035,85	462 777,03	-	462 777,03	909 812,88
Résultat de clôture 2024	417 982,87	-48 462,00	358 053,32	309 591,32	727 574,19

- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement en dépenses 585 424.72 € et en recettes 943 478.04 €,
- D'affecter le résultat de fonctionnement de 417 982.87 €.

- d'approuver le compte administratif 2024 du SMBVA tel qu'il est défini ci-dessus,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice soit 417 982.87 € en section de fonctionnement (article 002).

